



UFR des sciences médicales

DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE SANTÉ MENTALE ET INNOVATIONS NUMÉRIQUES

Il est créé à compter de l'année universitaire 2026-2027, en partenariat avec l'Université de Clermont Auvergne, un diplôme interuniversitaire intitulé « **SANTÉ MENTALE ET INNOVATIONS NUMÉRIQUES** ».

1 - Objectifs de la formation

Le développement rapide des technologies numériques dans le domaine de la santé mentale modifie en profondeur les pratiques cliniques, la relation thérapeutique et les modalités de suivi des patients. L'émergence d'outils tels que la télépsychiatrie, les applications mobiles, la réalité virtuelle, les dispositifs de phénotypage numérique ou encore l'intelligence artificielle appliquée à la thérapie cognitivo-comportementale crée de nouvelles opportunités, mais aussi de nouvelles responsabilités pour les professionnels de santé.

C'est dans ce contexte que le Diplôme Inter-Universitaire Santé mentale et innovations numériques a été conçu et développé dans le cadre du Grand Défi Numérique en Santé Mentale, en associant étroitement les acteurs institutionnels et professionnels du champ : le Collège National des Universitaires en Psychiatrie (CNUP, Olivier Bonnot), le Conseil National Professionnel de Psychiatrie (CNPP, Maurice Bensoussan), la section numérique de l'Association Française de Psychiatrie Biologique (AFPBN, Stéphane Mouchabac), ainsi que psychologues (Valentin Flaudias) et infirmiers en pratique avancée (IPA, Marie Astrid Meyer). Face à ces évolutions, il apparaît indispensable de proposer une formation adaptée, interdisciplinaire et fondée sur l'évaluation critique, afin de permettre aux praticiens d'intégrer ces outils de manière éthique, sécurisée et pertinente dans leur activité.

Les objectifs de ce Diplôme Inter-Universitaire sont de permettre au participant d'acquérir les compétences nécessaires pour :

- Comprendre les enjeux théoriques et pratiques liés à l'usage des technologies numériques en santé mentale,
- Évaluer la qualité, la sécurité et la pertinence clinique des outils numériques (applications, dispositifs connectés, plateformes de télésanté, etc.),
- Intégrer ces technologies dans les parcours de soins de façon individualisée et responsable,
- Développer ou piloter un projet d'innovation numérique dans un établissement ou une pratique libérale,
- Analyser les implications éthiques, déontologiques, réglementaires et organisationnelles de l'usage du numérique en psychiatrie et en psychologie.

De manière plus spécifique, le participant aura acquis un niveau de connaissance et de maîtrise pratique lui permettant de :

- Sélectionner et recommander des dispositifs numériques en fonction du profil et des besoins du patient,
- Collaborer avec des équipes pluridisciplinaires dans le cadre de projets en santé digitale,
- Initier ou contribuer à des actions de recherche appliquée en psychiatrie numérique,
- Etre en mesure de diffuser les bonnes pratiques et utilisation des outils numériques et pouvoir être identifié « Personne ressource » sur ces questions
- Faciliter l'appropriation des utilisateurs (patients et famille)

Cette formation qualifiante s'inscrit à la croisée des sciences médicales, des sciences humaines et des technologies. Elle s'adresse à des professionnels souhaitant enrichir leur pratique, faire évoluer leur structure ou initier une transformation numérique dans le champ de la santé mentale.

2 - Responsables

Responsable principal :

Professeur Pierre PHILIP (PUPH)

Hôpital Pellegrin,

05 57 82 01 73

Pierre.philip@u-bordeaux.fr

Coresponsable :

Professeur Florian PECUNE

Hôpital Pellegrin

05 57 82 01 73

Florian.pecune@u-bordeaux.fr

ENSEIGNANT (S) RESPONSABLE(S) POUR LES UNIVERSITES PARTENAIRES		
NOM et Fonction	Université de rattachement	Mail
Responsable : Professeur Ludovic SAMALIN	Clermont -Auvergne	lsamalin@chu-clermontferrand.fr

3 – Organisation de la formation :

• **3-1 Capacité d'accueil :**

Université de Bordeaux : Minimum : 8, maximum : 30

Autre université : Minimum : 7, maximum : 30

• **3-2 Durée de la formation :**

La durée est de 1 an et est ouverte tous les ans.

• **3-3 Enseignement théorique :**

Le volume global horaire est de **84h** en présentiel et distanciel (synchrone et asynchrone) :

- 50h en enseignement théorique

- 34h en TD

Les cours débutent en janvier et se terminent en juin de l'année universitaire.

- **3-4 Stages :**

Ce diplôme n'est pas ouvert au stage.

4 - Conditions d'inscriptions

Public visé par la formation FI :

- Étudiants en 3^e cycle des études de Médecine ou Pharmacie
- Étudiants en Psychologie en Master
- Étudiants Infirmier en Pratique Avancée (IPA)
- Doctorants

Prérequis :

- Justifier d'une inscription en DES de Médecine ou de Pharmacie
- Justifier d'une inscription en M1 ou M2 Psychologie
- Justifier d'une inscription en 1^{ère} ou 2^{ème} année du DE IPA
- Inscription dans une École Doctorale en lien avec les sciences de la vie, la santé mentale ou numérique

Public visé par la formation FC/RE :

- Professionnels de santé (Médecin, Pharmacien)
- Professionnels paramédicaux (ergothérapeute, orthophoniste, infirmiers, infirmiers en pratique avancée...)
- Psychologues
- Directeurs d'établissement

Prérequis :

- Être titulaire du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, ou Docteur en Pharmacie
- Être titulaire d'un diplôme Bac +3 au minimum dans le domaine du paramédical
- Être titulaire d'un Master en Psychologie

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5 – Coût de la formation

En formation initiale : **350€ / an**

En formation continue : **890€ / an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence

6 – Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 2 sessions d'examen (1 session d'examen et 1 session de rattrapage à l'oral en cas d'échec).

- **6-2 : Nature des épreuves :**

Le candidat est soumis à 1 épreuve écrite d'1h (en présentiel) sous forme de QCM.

En cas d'échec, une épreuve orale (20 min) sous forme d'entretien est proposée.

- **6-3 : Validation :**

Pour être admis, le candidat doit avoir :

- satisfait aux conditions d'assiduité,
- obtenu une note au moins égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves.

- **6-4 : Disposition prévues en cas d'échec :**

Le redoublement est autorisé.

7 – Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :
Conseil UFR des Sciences médicales du 16/03/2026
Conseil du Collège Sciences de la santé du 18/03/2026

Programme d'enseignement du DIU Santé mentale et innovations numériques

1^{ère} session Clermont-Ferrand (14h) :

Module 1. Enjeux et cadres du numérique en santé mentale (Janvier)

Jeudi : 13h00-18h00

Capsule vidéo : Contexte et enjeux des innovations (1h/20 min)

13h00-15h00 : Définition et fonctionnement des outils numériques (2h)

15h00-17h00 : Attentes et préoccupations des usagers et professionnels (2h)

17h00-18h00 : Données numériques en santé mentale à l'épreuve du RGPD (1h)

Vendredi : 9h00-18h00

9h00-10h00 : Cadre juridique des outils numériques (bien être versus DMN) (1h)

10h00-11h00 : Consentement éclairé à l'ère du numérique (1h)

11h00-12h00 : Aspect économiques en santé mentale et numérique (1h)

12h00-13h00 : Tiers lieu d'expérimentation dispositifs numériques en santé mentale (1h)

PAUSE DEJEUNER

ATELIERS

14h00-16h00 : Etude de cas d'un outil controversé ou mal régulé (2h TD)

16h00-18h00 : Travail autour du développement d'un outil fictif, son coût, projection sur le marché (2h TD)

MODULE 2.1. TELESANTE EN PSYCHIATRIE ET SANTE MENTALE (13h)

Jeudi : 13h00-18h00

13h00-14h00 : Définitions et cadre général des outils en télésanté (définir le cadre légal des outils téléconsultations, télé-suivi, télésoins) (code santé publique, CNIL, CPAM) (1h)

14h00-17h00 : Téléconsultation psychiatrique : modalité d'utilisation, enjeux éthiques et bonnes pratiques, retours d'expérience (3h)

17h00-18h00 : Telesuivi/telesurveillance médicale : modalités d'utilisation, enjeux éthiques et bonnes pratiques

Vendredi : 9h00-18h00

09h00-10h00 : Telesuivi/telesurveillance médicale : Outil de télésurveillance dans le traitement d'un épisode dépressif (1h TD)

10h00-11h00 : Telesuivi/telesurveillance médicale : Outil de télésurveillance dans le suivi des troubles bipolaires (1h TD)

11h00-13h00 : Télésoins : pratiques possibles en santé mentale, contraintes juridiques et organisationnelles et partage d'expérience (2h)

PAUSE DEJEUNER

14h00-15h00 : Place des familles et aidants dans les dispositifs de télésanté (1h)

ATELIERS

15H00-18H00 : Simulation de téléconsultations et de télésoins en psychiatrie (3h TD)

1. Cas simple (consultation classique)
2. Cas complexe clinique (ex. risque suicidaire)
3. Cas complexe technique (ex. coupure Internet, matériel défaillant)

Jeudi : 13h00-19h00

MODULE 2.2. THERAPIES EN REALITE VIRTUELLE (6h)

13h00-15h00 : VR et thérapies d'exposition (2h)

- Définition et usages en santé mentale (TOC, phobies, PTSD, etc.)
- Cadre théorique : agentivité, cognition incarnée, immersion

15h00-17h00 : Intégration clinique (2h)

- Place de la VR dans les protocoles de TCC
- Adaptation des interventions existantes

17h00-19h00 : Ateliers pratiques (2h TD)

- Présentation VR avec casque (1h)
- Présentation VR sans casque (1h)

Vendredi : 8h00-18h00

MODULE 2.3. LES THERAPIES NUMERIQUES (12h)

08h00-10h00 : Introduction aux thérapies numériques (2h)

- Définition et positionnement par rapport aux approches traditionnelles (psychothérapie, remédiation cognitive, psychoéducation)

CAS D'ETUDE : THERAPIES NUMERIQUES VALIDEES EN PRATIQUE CLINIQUE

10h00-11h30 : Outil de prévention du suicide, suivi des patients à risque, intégration dans les parcours de soins (1h30 TD)

11h30-13h00 : Application dédiée au sommeil et aux addictions, retours cliniques et résultats de recherche (1h30 TD)

PAUSE DEJEUNER

14h00-15h00 : Remédiation cognitive en ligne, outils d'entraînement cérébral adaptés aux troubles psychiques (1h TD)

15h00-16h00 : Remédiation TND (1h TD) (ou capsule vidéo)

16h00-17h00 : Plateformes d'ETP numérique (accompagner l'Éducation Thérapeutique avec des outils digitaux adaptés) (1h TD)

Vendredi : 9h00-18h00

MODULE 2.3. LES THERAPIES NUMERIQUES (suite) (12h)

ATELIERS / MISES EN SITUATION

9h00-11h00 : Étude de cas : « comment intégrer une thérapie numérique dans un parcours de soin ? » (2h TD)

11h00-13h00 : Discussion critique autour des retours d'expérience (patients et cliniciens): observance ? Usage ? Utilisation autonome ou via un professionnel de santé avec interaction (2h TD)

PAUSE DEJEUNER

MODULE 2.4. CHOSIR UN OUTIL NUMERIQUE EN SANTE MENTALE ET EN PSYCHIATRIE (7h)

14h00-15h00 : Typologie et différenciation des outils numériques (1h)

- Distinction entre applis de bien-être, applis médicales et applis certifiées (ex. marquage CE, dispositifs médicaux logiciels). Avantages et limites / Applications conseillées via Mon espace santé / reco HAS+++

Capsules vidéos : Concepts théoriques

- Définition du “placebo numérique” et discussion de son rôle potentiel en santé mentale (1h/20 min)
- Limites et enjeux de l'efficacité clinique des applis (1h/ 20 min)

15h00-16h00 : Évaluation d'un outil numérique (2h)

Capsule video: présentation de la grille d'évaluation APAP généralités (1h/20 min)

Apprentissage de la grille d'évaluation de l'APA (American Psychiatric Association, App Evaluation Model). Critères : sécurité, confidentialité, fondement scientifique, facilité d'usage, interopérabilité, coût, etc (1h)

ATELIERS

16h00-17h00 : Atelier collectif (1h TD)

- Evaluation en groupe d'une application réelle à l'aide de la grille APA

17h00-18h00 : Exercice clinique appliqué (1h TD)

- Cas pratiques : « Trouver l'appli adaptée à ce patient »

MODULE 3.1. INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : PREVENTION ET PRISE EN CHARGE EN PSYCHIATRIE (13h)

Jeudi : 13h00-18h00

INTRODUCTION : DEFINITIONS ET CADRE THEORIQUE

13h00-14h00 : Définition de l'intelligence artificielle appliquée à la santé (1h)

14h00-15h00 : - Fonctionnement général : algorithmes, apprentissage automatique, deep learning (1h)

15h00-16h00 : Évaluation de l'intérêt médical et économique des dispositifs médicaux embarquant de l'intelligence artificielle (1h)

EXEMPLES D'OUTILS NUMERIQUES ACTUELS ET EN DEVELOPPEMENT (2h)

16h00-18h00 :

- Chatbots et agents conversationnels (cadre théorique (uniquement) : soutien psychologique, interventions guidées)
- Systèmes d'aide à la décision : outils d'appui au diagnostic, recommandations thérapeutiques
- Outils de prédiction : repérage précoce du risque suicidaire, d'une rechute etc...

Vendredi : 9h00-18h00

VALIDATION ET INTEGRATION CLINIQUE

9h00-11h00 : Méthodes de validation scientifique en psychiatrie (essais cliniques, études de faisabilité) (2h)

11h00-12h00 : Conditions d'acceptabilité par les patients et les soignants (1 h)

12h00-13h00 : Place de l'IA dans les parcours de soins : complémentarité avec la clinique humaine (1h)

PAUSE DEJEUNER

ATELIERS

14h00-16h00 : Atelier pratique : Analyse critique d'un outil d'IA à partir d'une étude clinique publiée (forces, limites, biais méthodologiques **(2h TD)**)

16h00-18h00 : Enjeux éthiques et limites des outils numériques en psychiatrie basés sur l'IA **(2h TD)**

- Biais algorithmiques et discriminations potentielles
- Confidentialité et sécurité des données
- Responsabilités médico-légales (qui décide ? qui est responsable ?)
- Impact sur la relation thérapeutique

6^{ème} session Bordeaux (14h) :

Module 3. Technologies émergentes et prospectives (suite) (Mai)

MODULE 3.2. PHENOTYPAGE NUMERIQUE, WEARABLES ET DONNEES PASSIVES (5h)

Jeudi : 13h00-18h00

13h00-16h00 : Phénotypage numérique définition et applications (3h) :

- Détection précoce de rechute ou de crise à partir de capteurs (activité, sommeil, voix, humeur) cas d'usage
- Outils de mood tracking et suivi des rythmes de vie en santé mentale

ATELIER

16h00-18h00 : Atelier : analyse d'un jeu de données de phénotypage numérique (2h TD)

Vendredi : 8h00-18h00

MODULE 3.3. AGENT CONVERSATIONNELS, JUMEaux NUMERIQUEs ET SANTE MENTALE (5h)

08h00-10h00 : Applications cliniques et thérapeutiques des agents conversationnels (2h)

10h00-11h00 : Thérapie par avatar dans la schizophrénie (1h)

11h00-13h00 : Jumeaux numériques (2h)

MODULE 4. Intégration clinique et accessibilité (4h)

14h00-15h30 : Inégalités face aux outils numériques et implémentation

15h30-17h00 : Littératie numérique et facteurs socioculturels

17h00- 18h00 : Identifier les risques de fracture numérique dans un parcours de soin

7^{ème} session Bordeaux (5h + examen 1h):

Module 5. Synthèse et examen de contrôle des connaissances (Juin)

Journée en présentiel (TD 5h + examen 1h)

10h00-11h00 : Atelier de synthèse et d'échanges MODULE 1 « Enjeux et cadres du numérique en santé mentale » (1h TD)

11h00-13h00 : Atelier de synthèse et d'échanges MODULE 2 « Outils numériques validés et pratiques actuelles » (2h TD)

14h00-16h00 : Atelier de synthèse et d'échanges MODULE 3 « Outils numériques validés et pratiques actuelles » et module 4 « Intégration clinique et accessibilité » (2h TD)

16h00-17h00 : Épreuve de validation des connaissances QCM